

ENQUETE PUBLIQUE VILLE DE LA LOUVIERE

DECRET DU 05 FEVRIER 2015 RELATIF AUX IMPLANTATIONS COMMERCIALES

Concerne la demande de Permis Intégré Introduit par Immofil S.A. , Essensteenweg,113
à 2930 Brasschaat

Le projet consiste :

Permis intégré pour l'extension d'un ensemble commercial via l'implantation d'un magasin
Dreambaby et le renouvellement du permis d'environnement de l'animalerie Tom&Co.

sur un bien sis

Chaussée de Redemont, 21 à 7100 Haine-Saint-Pierre

(Catégorie C)

Le dossier peut être consulté à l'administration communale de La Louvière au

Service Développement Économique

Place Communale, 1 à LA LOUVIERE

Personne de contact: S. LOUVIEAUX ou A MATERNE ou A. LEGAT

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressée à:
Le 09/12/2021	Le 14/12/2021	Service Développement Économique Place Communal 1 à LA LOUVIERE Le lundi 10/01/2022 à 16h (suspension de l'enquête publique entre le 24/12 et 01/01)	Service Développement Économique Place Communale, 1 à LA LOUVIERE developpement.economique@lalouviere.be

Le Collège Communal,

Porte à la connaissance du public, qu'en vertu de l'article 83 § 2, alinéa 1 du décret du 5 février 2015, relatif aux implantations commerciales, que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis intégré est le Fonctionnaire des Implantations commerciale et le Fonctionnaire Technique.

L'enquête publique est organisée conformément aux articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable **du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h uniquement sur rendez-vous en téléphonant au 064/27.80.11 au moins 24h à l'avance.**

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès de la Ville de La Louvière (Tél: 064/278011) ou auprès du demandeur contact au 0477 85 38 20.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

À La Louvière, le 09/12/2021

Le Directeur général,
Rudy ANKAERT (s)

Le Bourgmestre,
Jacques GOBERT (s)